

## **Arrêté du 31 décembre 2005 portant agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration des poussières d'amiante dans l'atmosphère des lieux de travail**

31/12/2005

Cet arrêté prévoit les modalités d'agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration des poussières d'amiante. Il liste les organismes agréés pour procéder aux comptages et aux prélèvements des poussières d'amiante pour une durée déterminée.